

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

*absent aux questions n° 1 et 28*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

*absente*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

*absente*

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

*absent*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Daniel GRENET*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

*absent sauf pour les questions n° 1 et 28*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Catherine VILLER*

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Jackie DIOGON*

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

*absente*

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT*

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT*

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : François PRADEAU**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 DECEMBRE 2017**

**QUESTION N° 24**

**OBJET : Ecoles municipales d'arts plastiques et de musique : modifications des règlements intérieurs**

**RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET**

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 6 décembre 2017.**

Dans le cadre de la volonté de clarifier, simplifier et harmoniser le fonctionnement des écoles municipales d'arts plastiques et de musique, une actualisation de leurs règlements intérieurs s'avère nécessaire afin d'être transmis aux usagers dès janvier 2018.

Au regard des règlements existants, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des modifications apportées concernant les articles suivants :

- Horaires d'ouverture des secrétariats
- Précisions sur les modalités d'inscription (Réinscription à condition d'avoir réglé la totalité de l'année scolaire écoulée)
- Remboursement au prorata en cas d'absence prolongée d'un enseignant.
- Précisions sur l'articulation du cursus d'enseignement musical.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver les nouveaux règlements intérieurs des écoles municipales d'arts plastiques et de musique, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 21 décembre 2017**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**